

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 14 mars 2019

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, WIRTH Anne et MM. HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph WEISSBECKER Jean-Pierre.

Membres absents : FUCHS Frédéric (procuration à Lysiane DUDT), GOUTHIER Aurélie (procuration à Anne WIRTH), RATZEL Denis (procuration à Jean-Pierre WEISSBECKER), MISCHLER Marc, DEVANLAY Thierry.

--- oooOooo ---

DCM 2019-09

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2019.

DCM 2019-010

Budget principal – Compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif 2018,

Madame Lysianne DUDT, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

~ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	87 470.81 €	273 876.70 €	361 347.51 €
Recettes	115 798.08 €	388 891.25 €	504 689.33 €
Résultat de l'exercice	28 327.27 € (excédent)	115 014.55 € (excédent)	143 341.82 € (excédent)
Résultats antérieurs reportés	~ 38 442.44 €	133 908.33 €	95 465.89 €
Résultat de clôture de Morsbronn	~ 10 115.17 €	248 922.88 €	238 807.71 €

DCM 2019-011

Budget principal – Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM 2019-012 Budget principal – Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2018 présente les résultats suivants :

- **Investissement :**

Déficit cumulé : 10 115.17 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Besoin de financement de la SI : 10 115.17 €

- **Fonctionnement :**

Excédent cumulé : 248 922.88 €

Proposition d'affectation :

- Affectation en réserves (compte 1068) : 10 115.17 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 238 807.71 €

DCM 2019-013 Lotissement des Jardins – Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM 2019-014 Lotissement des Jardins – Compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif 2018,

Madame Lysianne DUDT, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER, et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	831.21 €	831.62 €	0.41 €
Recettes	831.21 €	831.21	0,00
Résultat de l'exercice	0.00	~ 0.41 €	~ 0.41 €
Résultats antérieurs reportés	~832.00€ (déficit)	268.00€	~ 564.00 € (déficit)
Résultat de clôture	~ 832.00€ (déficit)	267.59 €	~ 564.41 € (déficit)

DCM 2019-015 Prise de possession d'immeuble sans maître

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 25 juillet 2018;

Vu l'arrêté municipal n°09/2018 du 27 juillet 2018 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu l'avis de publication du 14 août 2018;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle section 2, n° 294, contenance 418 m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- Mme le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

DCM 2018-016 Attribution de subvention à CARITAS

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention pour l'association CARITAS. Elle informe que sur la commune de Morsbronn-les-Bains, l'association a aidé 14 personnes pour un montant de 1 165 €.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300 €.

DCM 2018-017 Attribution d'une subvention à une association extérieure

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention de l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM) sise à Strasbourg. Elle précise que cette association est reconnue d'utilité publique et s'occupe actuellement d'un enfant ressortissant de la localité.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'ARAHM.

DCM 2017-018 Attribution d'une subvention pour un voyage scolaire pour un élève en classe de 7^{ème} au Séminaire de Walbourg

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le directeur du Séminaire de Walbourg pour un voyage scolaire à Londres, du 19/05/2019 au 25/05/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 7 € par jour et par élève, ce qui représente au total un montant de 42 € au Séminaire de Walbourg.

DCM 2019-019 Révision des prix de locations

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents tarifs de location mis en place par délibération n° 2017-036 du 12 juillet 2017.

Elle propose de mettre en place un tarif pour les entreprises ainsi que les comités d'entreprises.

Elle propose de revoir ces tarifs comme suit :

Habitant de la commune : 130 €	Habitant hors-commune : 270 €
ANIMATION AVEC BENEFICE	
Associations locales : 0 €	Associations extérieures : 270 €
ANIMATION SANS BENEFICE	
Associations locales : 0 €	Associations extérieures : 130 €
Entreprise et Comités d'entreprises : 270 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention approuve les propositions faites par Mme le Maire